

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Contrat de soutien du département des Hauts-de-Seine à la ville de Sceaux dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

Rapporteur : Philippe Laurent

Le département des Hauts-de-Seine accompagne les communes dans la mise en œuvre de leurs missions de proximité au moyen des contrats de développement Département-Villes qui regroupent par périodes triennales les aides financières départementales qui leur sont attribuées tant en investissement qu'en fonctionnement. La ville de Sceaux a signé son deuxième contrat pour la période 2019-2021.

Devant les conséquences majeures de la crise sanitaire, le Département a souhaité apporter aux communes des Hauts-de-Seine, dont Sceaux, un soutien supplémentaire exceptionnel pour permettre de maintenir les actions quotidiennes des villes en direction de leur population.

C'est pourquoi le Département a proposé à la Ville une aide financière d'urgence déployée au titre de ce soutien. Cette annonce a d'ores et déjà été faite lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2020.

Cette subvention exceptionnelle s'élève pour Sceaux à 200 880 €. Il est précisé que cette aide devra être utilisée prioritairement pour faire face à l'augmentation des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, le Département a décidé de neutraliser la clause de réduction de la subvention en cas de fermeture des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant dans le cadre du contrat de développement en cours et portant sur les trois années 2019-2020-2021. Ce maintien s'applique durant la période de l'état d'urgence sanitaire ou toute autre période comportant des mesures spécifiques relevant de la crise sanitaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le contrat de soutien à conclure entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 et d'autoriser le maire à signer ce contrat.